

DÉLIBÉRATION N°2020-03-13-3
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 13 mars 2020

POINT 6.1 – REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS : APPROBATION DE LA REVALORISATION DE LA PART FIXE DE LA PRIME DES MEDECINS CONTRACTUELS DU SERVICE DE SANTE AUX ETUDIANTS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation
- VU** les statuts de l'université de Nantes ;
- VU** l'avis favorable du comité technique d'établissement du 28 janvier 2020 ;

APPROUVE à l'unanimité avec 29 voix pour, la revalorisation de la part fixe de la prime attribuée aux médecins de prévention du Service de santé aux étudiants, qui serait fixée à 120 € bruts / mois pour un équivalent temps plein, à compter du 1^{er} janvier 2020.

À Nantes, le 13 mars 2020.

Le président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX